

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 juillet à 19 heures le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 02/07/2024**

**Présents** : LONGIS Marie-Line, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, MILLIAT Véronique MARIN Béatrice, PHILIBERT dit JAIME Michel, VEYRAND Pierre GARCIA Brigitte, GIRAUD Pascale VILLARD Bernadette KUHNE Pablo, CHERON Elodie

**Excusés/Absents** : PUECH Julie représentée par Mme LONGIS Marie-Line, DUC-MAUGE Pascal représentée par Mr GRENIER Roland, JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien, JOLLAND Marie-Chantal représentée par PHILIBERT dit JAIME Michel

**Secrétaire de séance** : CHERON Elodie

Ordre du jour :

- **Signature du PV du 27 mai 2024.**

- **Décisions du Maire.**

- **Délibérations :**

- ✓ Travaux façade occidentale de l'église abbatiale : choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre et demande de subvention
- ✓ Façade privées : Candidature auprès de la Région
- ✓ TE38 Travaux d'enfouissement des réseaux BT et EP du parking de la Salle des fêtes du Furand
- ✓ ONF : Travaux route forestière de la Marquise – Forêt communale de Dionay
- ✓ Changement de nomination d'un chemin privée à chapaize
- ✓ Remboursement des tables hautes suite à l'achat fait par Mme le Maire
- ✓ Convention de mise à disposition du personnel communal pour le service de l'eau et de l'assainissement de la SMVIC pour la période 2024-2028
- ✓ Elections d'un nouveau membre du CCAS suite à démission
- ✓ Désignation d'un délégué élu pour représenter la commune de St-Antoine l'Abbaye au sein du CNAS
- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24h00

- **Divers**

**1/ Choix du secrétaire de séance.**

Mme CHERON Elodie a été élue à l'unanimité.

**2/ Validation et signature du PV du 27 mai 2024**

Accepté à l'unanimité

**3/ Décisions du Maire**

**DM 20240501 : DON-SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE ST JEAN LE FROMENTAL**

**DM 20240502 : DEMANDE DE SUBVENTION - Les lumières de St Antoine 2024**

**DM 20240601 : REMBOURSEMENT SINISTRE - SINISTRE 2023555227-BARNUMS ENDOMMAGES**

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures**

**4/ Travaux de restauration de la façade occidentale de l'Eglise Abbatiale – Phase 2**

- **Choix de la maîtrise d'œuvre (MOE), choix du coordinateur santé prévention sécurité (CSPS) et du contrôleur technique (CT)**

- **Autorisation de signature avec le Conseil départemental de l'Isère notamment le service à la direction des constructions publiques et de l'environnement de Travail**

- **Demande de subventions**

Mme le Maire expose aux conseillers municipaux que dans le cadre des travaux de restauration de la façade occidentale de l'Eglise Abbatiale de St-Antoine l'Abbaye, la CAO du 13 juin 2024 s'est réunie et propose de retenir les entreprises suivantes pour les missions suivantes :

- MOE (Accord cadre et 1<sup>er</sup> marché subséquent -mission diagnostic) : **l'entreprise ARCH-R** pour la somme de 91 280,95 € HT et de demander les financements suivants

Organisme	Taux	Montant
DEPARTEMENT de l'Isère	Convention financière en cours de rédaction portant à 43% la participation du Département à répartir sur l'ensemble de l'opération	26 471.47 €
DRAC	40 %	36 512.38 €
REGION	30% (dans la limite de 120 000 € /an)	27 384.29 €
Total des aides publiques	99%	90 368.14 €
Fonds propres	1%	912.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>91 280.95 €</b>

- Contrôleur Technique (CT) : **l'entreprise Dekra Industrial** pour la somme de 41 200,00 € HT  
- Coordonnateur SPS (CSPS) : **l'entreprise AASTUS SARL (AASCO RHONE ALPES)** pour la somme de 22 971.00 € HT, et de demander les financements suivants :

Organisme	Taux	Montant
DEPARTEMENT de l'ISERE	Convention financière en cours de rédaction portant à 43% la participation du Département à répartir sur l'ensemble de l'opération	18 609,59 €
DRAC	40%	25 668,40 €
REGION	30% (dans la limite de 120 000€ /an)	19 251,30 €
Total des aides publiques	99%	63 529,29
Fonds propres	1%	641,71
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>64 171.00</b>

Accepté à l'unanimité

**5/ AIDE A LA RENOVATION DES FACADES DANS LE VILLAGE DE SAINT-ANTOINE L'ABBAYE**

Madame Le Maire rappelle que suite à la mise en place d'une aide à la rénovation des façades par la commune et afin que le propriétaire privé puisse bénéficier d'une aide de la Région, la commune souhaite candidater au dispositif Village Remarquable et solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour une réserve financière de 6 000 € par an pendant 3 ans.

L'aide apportée par notre financeur sera égal au montant de l'aide versée par la commune pour chaque projet dans la limite de 6000 €/an et de 1 500 € HT par projet

Accepté à l'unanimité des votants – 1 abstention

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures**

**6/ TE38 Travaux d'enfouissement des réseaux BT et EP du parking de la salle des fêtes du Furand - Plan de financement**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des affaires n° 24-003-359 et 24-004-359 concernant le projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes du Furand à St-Antoine-l'Abbaye le TE38 est saisi pour procéder à l'enfouissement des réseaux Basse Tension (BT) et Eclairage Public (EP) et nous présente ci-dessous :

- Prix de revient prévisionnel pour enfouissement BT/TEL : 50 281 €  
Financements externes : 50 281 €  
**Participation communale prévisionnelle : 0 €**
  
- Prix de revient prévisionnel pour EP : 8 621 €  
Financements externes : 4 984 €  
Dont participation aux frais TE38 269 €  
**Participation communale prévisionnelle : 3 637 €**

Mme le Maire propose que le montant de 3 637 € soit engagé au budget de la collectivité.  
Accepté à l'unanimité

**7/ ONF : Travaux route forestière de la Marquise – Forêt communale de Dionay**

Suite au manque d'élément Mme le Maire reporte cette délibération

**8/ CHANGEMENT DE NOMINATION D'UN CHEMIN PRIVE**

Mme le Maire informe qu'au vu du Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 concernant les règles de gestion d'adressage associée à la base nationale d'adressage et des contraintes liées au développement de la fibre optique, il faut que la commune se conforme aux règles imposées. Après avoir fait l'état de la signalétique actuelle il y a lieu de modifier la nomination d'un chemin privé car les adresses des habitations desservies ont été numérotées et nommées sur une ROUTE alors qu'il s'agit d'une IMPASSE. Par conséquent Mme le Maire propose de renommer la voie correctement et numéroter l'ensemble des habitations selon un pas métrique avec le côté pair à droite en partant du début de l'impasse comme suit :

ANCIENNE ADRESSE		NOUVELLE ADRESSE	
90 A	Route du chêne	70	Impasse du chêne
90 B	Route du chêne	75	Impasse du chêne
90 C	Route du chêne	90	Impasse du chêne
90 D	Route du Chêne	55	Impasse du chêne

Accepté à l'unanimité des votants – 2 abstentions

**9/ REMBOURSEMENT AU MAIRE SUR UNE AVANCE D'ACHAT**

Mme le Maire informe son assemblée que cette dernière a avancé l'achat de tables hautes de type mange-debout pour utilisation lors des futures réceptions organisées par la commune. Le magasin ne permettant pas l'ouverture d'un compte avec la collectivité et vu l'attractivité du montant des chaises hautes, Mme le Maire a avancé les frais d'achat.

Elle propose le remboursement de cet achat sur présentation du justificatif pour un montant de 99.80 €

Accepté à l'unanimité

**10/ CONVENTION POUR L'INTERVENTION DES PERSONNELS COMMUNAUX POUR LE COMPTE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT DE SMVIC**

Mme le Maire rappelle à son assemblée que Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté demande le renouvellement tous les 5 ans de la convention établie avec la commune pour l'intervention des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement.

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités techniques et financières concernant l'intervention du personnel communal pour l'exercice d'une partie des missions d'exploitation et d'entretien courant sur les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement. En contrepartie de la réalisation des missions par nos agent communaux la SMVIC propose une rémunération sur la base d'un coût moyen horaire de 27 € et selon les conditions définies dans la convention  
Accepté à l'unanimité

### **11/ DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANTS DU CCAS – MISE A JOUR**

Suite à la démission au 31/05/2024 d'un membre du CCAS représentant d'associations, il est nécessaire d'élire un nouveau membre représentant associatif afin de compléter le collège.

Il est donc proposé de désigner Mme BLANC Christine.

Mme le Maire propose d'élire les listes de candidats suivantes :

Mmes Béatrice Marin, Bernadette Villard, Brigitte Garcia, Pascale Giraud et Véronique Milliat et M. Kuhne Pablo, conseillers municipaux Et Mmes et Mrs Martine Vicat, Chantal Giloz, Christine Blanc, Michel Férot, Gérard Vivier et Philippe Bouju représentants d'associations sur la commune,

Accepté à l'unanimité

### **12/ DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU CNAS**

Mme le Maire rappelle à son assemblée qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) la collectivité a choisi de mettre en œuvre une politique d'action sociale pour son personnel et qu'en vertu des statuts du CNAS, l'adhésion s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Suite au changement de Maire élu le 11 avril 2022 il convient de désigner un nouveau délégué élu et propose de désigner Mme le Maire en tant que délégué élu.

Accepté à l'unanimité

### **13/ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24h00 suite à modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet**

Mme le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2eme classe permanent au sein du service technique à temps non complet à raison de 30h00 car l'agent ne peut plus effectuer certaines tâches au sein du service technique entraînant la diminution de ses missions. Elle demande la création d'un poste pour une durée de 24h00 hebdomadaire.

Accepté à l'unanimité

### **14/ Divers**

↳ Point réunion avec ASA pour le lac de chapaiize : La commune a donné son accord pour l'achat de ce dernier. Toutes les conventions actuelles seront conservées et de nouvelles mises en place. La vente à la commune ne se fera pas avant fin 2024

↳ Point école : Suite à la visite de l'Inspecteur Académique il est confirmé qu'une classe sera fermée en septembre 2025. Ce dernier suggère de réfléchir à la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes de Montagne et St-Bonnet-de-Chavagne.

20h30 arrivée de Mr DUC-MAUGE Pascal

↳ Point personnel Médiathèque : Mme le Maire informe les conseillers que suite au départ de Marceau LAURENT agent contractuel à la médiathèque elle a recruté une personne Mme Amélie LECLERC ayant une expérience de longue date en tant que bénévole en bibliothèque. Elle prendra son poste en juillet afin de faire le doublon avec l'agent partant. La deuxième salariée, Anouk CARTIGNIES reprend également son poste en mi-temps thérapeutique en juillet.

↳ Point Noël des Lumières : Mme MILLIAT adjointe au tourisme informe qu'elle a fait une demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 10 000 € dans le cadre du projet de mise en lumière de l'Abbaye notamment en lien avec le Musée. L'objectif étant de

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 08 juillet 2024 à 19 heures**

mettre en lumière l'ensemble architecturale sur la Grande Cour le temps de la manifestation puis pendant 3 semaines. Un devis de 27 000 € pour cette prestation est à valider rapidement et elle demande à l'assemblée l'autorisation de donner notre accord en sachant que les 10 000 € de la Région ne sont pas encore actés.

La majorité de l'assemblée donne son accord moins une abstention et il est suggéré de faire appel au sponsoring avec les entreprises partenaires sur le village.

- ↪ Point marché hebdomadaire : Mme MILLIAT informe que les producteurs locaux souhaitent inviter les élus à partager un moment convivial le vendredi 27 septembre 2024
- ↪ Point Festival Berlioz : Mme le Maire informe que le Festival Berlioz a dû annuler sa venue à l'Abbaye suite à des différends avec la Paroisse.
- ↪ Point SIRCO : Suite au déficit du centre de santé ces derniers ont obtenu une subvention de 100 000 € par la SMVIC. Malgré cela il risque d'y avoir une participation demandée à la commune.
- ↪ Point étude diagnostic : Les études de diagnostic énergétique sur l'école des Platanes et à la Salle des Fêtes sont en cours
- ↪ Point Finances : Point de semestre par Mr PHILIBERT Michel adjoint aux finances.

*Séance levée à 21h10*

**Prochains Conseil Municipal :**  
**Lundi 2 septembre 2024 à 19h00**

Signatures :

Mme le Maire,  
Mme LONGIS Marie-Line

Le secrétaire,  
Mme CHERON Elodie